



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2017-31

La soussignée donne avis public qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal **le 9 janvier 2018** à 19h00 à la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée aux distances non conformes suivantes :

- (1) **6,7 mètres** de la ligne avant de propriété ;
- (2) **4,04 mètres** de la ligne latérale de propriété ;
- (3) Somme des marges de recul latérales à **9,19 mètres**.

La réglementation en vigueur :

La réglementation en vigueur exige qu'une nouvelle résidence dans la zone M-5 respecte les règles d'implantation suivantes :

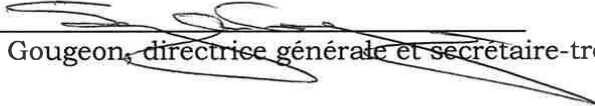
- (1) **12 mètres** de la ligne avant de propriété ;
- (2) **5 mètres** de la ligne latérale de propriété ;
- (3) Somme des marges de recul latérale à **10 mètres**.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande de dérogation mineure est située au 98, rue Lebrun.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal du **9 janvier 2018**.

Fait à Shefford, le 14 décembre 2017.


Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, gma